

## Conseil d'administration *Séance du 22 juin 2015*

### **Présents**

M. Vincent Denby-Wilkes, Délégué interrégional du groupe EDF pour l'Ouest, Délégué régional du même groupe en Bretagne, Président du Conseil d'administration,  
Mme Anne Nicolas, Déléguée régionale du groupe La Poste en Bretagne,  
M. Olivier Bonsart, Président et directeur de la publication « 20 Minutes »,  
M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,  
Mme Anne Cammilleri, Professeure des Universités,  
M. Pablo Diaz, Maître de conférences, Directeur adjoint et directeur des études,  
Mme Audrey Lebois, Maître de conférences,  
Mme Claire Toupin-Guyot, Maître de conférences  
M. Bruno Tilly, Maître de conférences,  
M. Florent Aubry-Louis, PRAG,  
M. Benjamin Alford, élève de l'IEP,  
M. David Jouet, élève de l'IEP,  
M. Adrien de Prémorcel, élève de l'IEP,  
M. Hugo Salinas, élève de l'IEP,  
M. Vincent Toutain, élève de l'IEP.

Mme Corinne Diverrès, représentante des personnels.

### **Représentés**

Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'Ecole nationale d'administration (ENA),  
Mme Marie-Anne Lévêque, Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction Publique,  
Mme Marie-Pierre Rouger, représentant M. Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional de Bretagne,  
M. Louis-François Le Glass, expert interrégional de la Caisse des Dépôts et Consignations,  
M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes 1.  
Mme Christine Petr, Professeure des Universités,  
M. Gilles Antier, Professeur associé,  
Mlle Danielle McLean, élève de l'IEP,  
M. Benoît Marbotte, élève de l'IEP,  
M. Simon Marsal, élève de l'IEP,  
M. Maxime Sourdin, élève de l'IEP,

### **Excusés**

M. Jean-Claude Casanova, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.  
M. Erik Neveu, Professeur des Universités,  
M. Christian Le Bart, Professeur des Universités.

### **Membres ayant voix consultative**

M. Sébastien Châble, représentant l'association des Anciens élèves de Sciences Po Rennes,

M. Didier Jarnigon, Contrôleur budgétaire régional, représentant de M. Marc Cano, Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,  
M. Gwenaël Leblong-Masclot, Directeur général des services de l'IEP,  
M. André Nguyen, Chargé de mission,  
Mme Marie-Christine Fontaine, Responsable de la comptabilité,  
Mme Marion Miquel, Chargée de communication.

M. Denby-Wilkes ouvre la séance à 17h03 et donne lecture des différentes procurations.

REPRESENTES	REPRESENTANTS
Mme Nathalie Loiseau	M. Vincent Denby-Wilkes
Mme Anne-Marie Lévêque	M. Vincent Denby-Wilkes
Mme Marie-Pierre Rouger	M. Pablo Diaz
M. Guy Cathelineau	M. Gabriel Caloz
M. Louis-François Le Glass	M. Olivier Bonsart
M. Gilles Antier	M. Pablo Diaz
Mme Christine Petr	Mme Anne Cammilleri
Mlle Danielle McLean	M. Hugo Salinas
M. Benoît Marbotte	M. Adrien de Prémoré
M. Simon Marsal	M. David Jouet
M. Maxime Sourdin	M. Vincent Toutain

## I - INFORMATION DE LA DIRECTION

M. Le Floch présente deux séries d'informations. La première intéresse le réseau des sept IEP. La seconde concerne la vie de l'établissement.

**Sur le réseau des sept IEP**, M. Le Floch évoque, d'abord, le renouvellement important des directeurs des IEP. A l'IEP de Lille, Pierre Mathiot est remplacé par Benoît Lengaigne qui exerçait précédemment les fonctions de directeur des études. Rostane Mehdi, professeur de droit, est nommé directeur de l'IEP d'Aix-en-Provence. Gabriel Eckert a été élu au poste de directeur par le conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg jeudi 4 juin 2015. Il prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2015, et succédera à Sylvain Schirmann. M. Le Floch précise que Pierre Mathiot ne se désengage pas totalement de l'IEP car il devrait assurer la fonction de coordination des IEP de régions.

M. Le Floch indique, ensuite, que la Cour des comptes a engagé une enquête sur les IEP de régions : elle a notamment sollicité les IEP de Bordeaux et de Grenoble. Elle a adressé des demandes d'informations très larges sur le fonctionnement des IEP. A ce titre la direction de l'établissement a été entendue vendredi 19 juin 2015. M. Le Floch a jugé la démarche très constructive, particulièrement les remarques de la Cour sur la question de la nouvelle réglementation des stages.

**Sur la vie de l'établissement**, M. Le Floch annonce la tenue le 2 juillet prochain d'élections pour renouveler la composition de la commission scientifique. A cet égard, il déclare qu'une rencontre avec le directeur du CRAPE a permis l'adoption d'un avenant sur la constitution des listes électorales.

M. Le Floch livre ensuite des informations sur la campagne de recrutements d'enseignants. Il indique le recrutement à Sciences Po Rennes de trois enseignants du secondaire (PRAG/PRCE) en anglais, en sciences économiques et sociales et en espagnol ; ce dernier poste est conditionné par la vacance de celui de philosophie : son titulaire est candidat au concours de recrutement de maître de conférences en philosophie.

Il signale dans l'attente de la réunion de la commission scientifique le renouvellement en cours des postes d'ATER. Pour le moment, seul le poste d'ATER en droit public (section CNU 02) fait l'objet d'un recrutement.

Il annonce également le renouvellement et le recrutement de cinq professeurs associés (PAST) dans les formations suivantes : journalisme (Master Journalisme), gouvernance territoriale (Master AEPT et chaire), urbanisme et aménagement territorial (Master ISUR), sécurité, défense et intelligence stratégique (Grade-master SEDEFIS) et ingénierie de la prospective et de la concertation (Grade-master des énergies renouvelables et dynamiques territoriales) à Caen.

M. Le Floch ajoute enfin le recrutement à venir d'un maître de conférences en philosophie et d'un professeur des universités en histoire contemporaine.

Au demeurant, il indique que la convention de délégation à l'Agence nationale de la recherche (ANR) a été validée par le conseil d'administration restreint aux enseignants-chercheurs la semaine dernière.

Sur le plan financier, M. Le Floch confirme le versement de la subvention pour charges de service public par le MESR. Le montant identique à celui alloué l'an dernier n'intègre pas la compensation liée à la réduction de la participation de la FNSP. Ce point a été évoqué avec les représentants de la Cour des comptes. Cette situation ajoutée aux incertitudes liées aux conséquences de la réforme de la taxe d'apprentissage complique sérieusement le fonctionnement de l'établissement (manque budgétaire évalué à 150 000 euros).

Sur le personnel administratif, M. Le Floch indique le renouvellement des contrats de deux agents exerçant l'un dans le service informatique, l'autre à l'Espace avenir.

M. Le Floch annonce que l'IEP de Rennes est candidat en 2019 à l'organisation du congrès de la FNSP qui a lieu tous les deux ans ; la candidature est officielle depuis vendredi 19 juin.

Il signale qu'il a été auditionné par le CNRS dans le cadre d'une visite d'évaluation du CRAPE. Il précise qu'il a été questionné sur l'état de la relation entre le CRAPE et l'IEP. Il a déclaré à son interlocuteur qu'il n'existait pas de difficultés avec le laboratoire de recherche : l'IEP soutient le CRAPE en mettant à sa disposition des locaux, la bibliothèque, par le versement de primes ou de subventions, en pratiquant des décharges de service. Pour autant, M. Le Floch a souligné l'existence de tensions avec deux enseignants-chercheurs de l'IEP qui sont membres du CRAPE.

M. Caloz souhaite des informations sur la partie hors quota de la taxe d'apprentissage.

M. Le Floch répond qu'il ne dispose pas de visibilité sur cet aspect particulier de la taxe. Il rappelle que la taxe avait rapporté 180 000 euros en 2014.

M. de Prémorel souhaite des précisions sur les subventions de charges de service public.

M. Le Floch rappelle que la FNSP a financé jusqu'en 2014 la masse salariale de trois postes administratifs à l'IEP : ceux correspondants au secrétariat du directeur, à la responsable de la bibliothèque et à la Secrétaire générale. Il a demandé au MESR que le montant de ce financement soit retiré à la FNSP et réaffecté directement à l'IEP de Rennes. Cette manœuvre qui se traduit par une opération blanche ne comportait pas de coûts supplémentaires pour l'Etat. M. Le Floch regrette de n'avoir pas été entendu sur ce point. Il indique que la notification de la subvention de charges de service public est intervenue fin avril 2015.

M. Denby-Wilkes estime que, si la situation ne s'améliore pas, il faudra prendre des dispositions à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre.

M. Bonsart abonde également dans ce sens et demande à quelle date les mesures de corrections devront être prises.

M. Le Floch indique que la situation risque d'être compliquée au mois de septembre.

M. Leblong-Masclat déclare qu'il y a lieu de faire des économies. Chacun doit intégrer la contrainte globale.

M. Denby-Wilkes propose, en l'absence d'observations, de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## **II – PEDAGOGIE**

### **1 - VOTE SUR LES MAQUETTES PEDAGOGIQUES RELATIVES A L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016**

M. Diaz rappelle que le CA du 11 mai dernier a voté le règlement ainsi que le volume des horaires d'enseignement de la première à la cinquième année. Aujourd'hui, les administrateurs devront voter sur les aspects pédagogiques. Il précise que des modifications sont intervenues liées principalement au renouvellement sensible des enseignants.

En 1<sup>ère</sup> année, aucun changement majeur n'est à souligner. L'informatique devient une option facultative.

En 2<sup>ème</sup> année, l'informatique représente également une option facultative. Trois nouveaux cours sont proposés : celui de Mme Jimena Obregon sur « les années soixante en Amérique latine », celui de M. Valentin sur « religion, politique et droit » et celui dispensé à Caen sur « la recomposition des territoires nordiques et baltiques ».

En 4<sup>ème</sup> année, M. Diaz annonce une préparation plus structurante. Il précise le rajout d'un enseignement sur la culture et les industries créatives. Il indique la création de nouveaux cours à Rennes : sur l'économie des médias (par un enseignant-chercheur de Rennes 2), ainsi qu'à Caen : « responsabilité sociale des entreprises et environnement » et, suite à une demande locale, « la géographie de l'énergie » remplacera le cours sur « la géopolitique de l'énergie ». M. Neveu assurera à Rennes le cours fondamental « Penser 68 : les vies posthumes d'un événement ». M. Diaz signale des modifications à la marge concernant « les Affaires publiques » : le contrôle terminal des cours de « droit des propriétés publiques » et des « droits fondamentaux » sera assuré par une épreuve écrite.

En 5<sup>ème</sup> année, la maquette a été légèrement modifiée.

*Les maquettes pédagogiques relatives à l'année universitaire 2015-2016 sont approuvées à l'unanimité.*

## 2 - VOTE SUR LES MAQUETTES RELATIVES AUX M2 ET GRADES-MASTERS (ANNEE 2015-2016)

M. Diaz souligne que les enseignements dispensés en 5<sup>ème</sup> année sont denses et robustes.

M. Le Floch prolonge ce constat en indiquant que les membres de la Cour des comptes ont été surpris, au regard du rétrécissement du format des maquettes présentées par les autres IEP, par le volume horaire des maquettes des masters et grades masters de l'IEP de Rennes.

M. Le Floch présente quelques observations sur le master Management des médias. Ce master traverse une phase de transition, l'enseignement et les stages se dérouleront à Paris où se trouve l'essentiel des emplois. La formation s'effectue par en alternance par le truchement de contrats de professionnalisation ou de stages. Face à l'avenir réduit de la presse papier, l'idée est de faire évoluer le parcours vers de nouveaux supports et de nouveaux métiers.

*Les maquettes relatives aux M2 et grades masters (année 2015-2016) sont approuvées à l'unanimité.*

## 3 - VOTE SUR LE REGLEMENT D'EXAMEN APPLICABLE AUX ETUDIANTS DE L'IEP INSCRITS DANS LE PARCOURS « PREPARATION AUX CONCOURS » DE L'IPAG, ANNEE 2015-2016

*Le règlement d'examen applicable aux étudiants de l'IEP inscrits dans le parcours « préparation aux concours » de l'IPAG, année 2015-2016 est approuvée à l'unanimité.*

## III – FINANCES

## 1 - VOTE SUR LE BUDGET RECTIFICATIF PERMETTANT LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

M. Le Floch rappelle les risques liés à la décision de l'Etat de prélever 100 millions d'euros sur les réserves des universités et des établissements d'enseignement supérieur. Il indique qu'en toute probabilité le montant du prélèvement passerait en 2016 de 100 à 200 millions d'euros. Cette circonstance conduit l'établissement à recenser les investissements qui lui seront nécessaires à court et moyen terme. A cet effet, il a demandé au directeur général des services d'élaborer un scénario de dépenses d'investissement. Par ailleurs, une rencontre a eu lieu avec le nouveau président du Conseil départemental. A cette occasion, M. Le Floch a exposé la situation matérielle de l'IEP et son impossibilité d'autofinancer tous les travaux de mise aux normes. Il a réitéré son souhait de bénéficier du concours financier du Conseil départemental. Pour le commentaire du programme d'investissement, il passe la parole à M. Leblong-Masclat.

M. Leblong-Masclat rappelle, d'abord, que le CA du 30 mars a adopté le vote d'une motion visant à accélérer, à compter de 2015, le programme d'investissements engagés par l'IEP. Pour cela, un prélèvement sur fonds de roulement avait été proposé à hauteur de 310 000€. Il souligne, ensuite, que le budget initial pour l'exercice 2015 prévoyait l'affectation de 149 042€ aux investissements ; sur ce montant, 127 789€ ont déjà été engagés. A cet égard, il énonce les différents projets engagés dans le domaine informatique (renouvellement du matériel informatique, outils numériques collaboratifs, migrations de licences *Windows*), sur la refonte du site internet, sur l'amélioration du bâti (paiements des travaux de déménagement de l'Espace avenir, du CRAPE, câblage et rénovation de toiture), en matière pédagogique (achats de logiciels pour le laboratoire de langues et d'une caméra professionnelle pour le master JRE), dans la mise en sécurité de l'établissement (interventions de sécurité par la mise en place de blocs de secours et d'une centrale incendie, achat d'un défibrillateur). Il indique, par ailleurs, que le solde, soit 21 525€, servira à réaliser des projets pédagogiques (principalement l'équipement de salles supplémentaires en vidéo projection à Caen) et à l'amélioration du bâti (entretien du bâtiment).

Enfin, M. Leblong-Masclat évoque les nouveaux projets qui seront financés par le prélèvement de 310 000€ sur le fonds de roulement. Ils concernent, pour l'essentiel, la restructuration de l'accueil pour un montant de 100 000€, l'identification de l'origine et le colmatage des fuites d'eau dans la bibliothèque (40 000€), l'électrification des amphes (30 000€), l'amélioration du bâti pour une dépense évaluée à 50 000€ (peintures et moquettes des salles 111 à 113 dans l'aile sud au 1<sup>er</sup> étage, travaux d'accessibilité et des toilettes) ainsi que des travaux sur la chaudière (30 000€).

M. Denby-Wilkes souhaite connaître la réaction des administrateurs sur ce développement.

M. de Prémoré rappelle que la question de la chaudière relève de la compétence du propriétaire des locaux, c'est-à-dire le Conseil départemental.

M. Rogemont répond que dès le début, le Conseil départemental s'est mis d'accord avec l'IEP pour que l'entretien de la chaudière soit à la charge de l'IEP. Pour autant, il annonce que le nouveau président du Conseil départemental n'est pas insensible à l'avenir de l'IEP et qu'il en a fait une priorité dans le prochain CPER.

Mme Diverrès souhaite des précisions sur le projet relatif à la restructuration de l'accueil.

M. Diaz indique que le projet répond à la nécessité d'anticiper les flux de déplacements engendrés par la construction des nouveaux locaux et à l'idée de concilier l'accueil avec le nouveau bâtiment. En effet, le futur bureau du directeur sera situé dans le nouveau bâtiment. L'accueil sera transféré à l'emplacement occupé actuellement par le bureau du directeur. Des bureaux d'enseignants seront créés à l'endroit de l'accueil présent.

M. Leblong-Mascllet fournit des précisions sur le calendrier : il a rencontré la semaine dernière les architectes sur ce projet. Il s'est entretenu du projet avec Mme Jézéquel, chargée de l'accueil.

Mme Diverrès souhaite connaître, à cet égard, le coût engendré par le déplacement de la centrale téléphonique.

M. Leblong-Mascllet répond que le déplacement de la centrale est estimé à 8 500€.

M. Jouet demande des précisions sur le projet relatif à la signalétique.

M. Leblong-Mascllet indique qu'il n'y a pas de visibilité avant l'achèvement de travaux. Au demeurant, il rappelle qu'une enveloppe est prévue pour cette dépense.

M. Bonsart émet des interrogations sur le projet de restructuration de l'accueil qui correspond à une grosse dépense budgétaire. Où est l'avantage du déplacement de l'accueil ? Une décision de cette importance appelle davantage de justifications.

M. Le Floch déclare qu'il ne s'agit pas d'un simple aménagement. La qualité technique de l'accueil n'est pas à niveau. Par ailleurs, il y a une nécessité fonctionnelle et esthétique de rééquilibrer l'IEP avec le nouveau bâtiment.

*Le budget rectificatif permettant la mise en place d'un programme d'investissement est approuvé à l'unanimité.*

## 2 - VOTE SUR L'ADHESION DE L'IEP A CAMPUS FRANCE

M. Le Floch souligne que l'objectif principal de Campus France vise à fournir des informations sur le dispositif d'accueil des étudiants et chercheurs internationaux.

L'agence gère la mobilité des étudiants venant étudier en France, de l'accueil au versement des bourses. Elle publie sur son site un catalogue des formations enseignées en anglais dont le « *Diploma of political studies in English* » mis en place à Sciences Po Rennes depuis la rentrée 2011. L'agence participe à un grand nombre de manifestations à l'étranger (salons, forums, tournées universitaires) et répond à de nombreux appels d'offre.

M. Le Floch précise que Sciences Po Rennes était membre de Campus France jusqu'à fin 2012. Il ajoute que la nouvelle directrice des relations internationales souhaite renouveler

l'adhésion à Campus France afin de pouvoir bénéficier du soutien institutionnel et du réseau de l'agence et d'assurer ainsi une campagne cohérente à l'international.

*L'adhésion de l'IEP à Campus France est approuvée à l'unanimité.*

### 3 - VOTE SUR L'ATTRIBUTION DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016

M. Leblong-Mascllet annonce que le Comité technique d'établissement (CTE), lors de sa dernière réunion, a émis un avis consultatif sur l'attribution de la prime afférente à la nouvelle bonification indiciaire (NBI). Il rappelle que la NBI vise à favoriser les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés. Sur ce dernier point, il indique que l'Université de Rennes 1 a attribué 40 points à l'IEP. Le CTE propose de décerner cette prime pour moitié aux fonctions d'agent chargé de la mobilité internationale, pour moitié aux fonctions d'agent de scolarité responsable des 5<sup>ème</sup> années.

*L'attribution de la prime « nouvelle bonification indiciaire » pour l'année universitaire 2015-2016 est approuvée à l'unanimité.*

## IV – QUESTIONS DIVERSES

M. Diaz livre au préalable deux informations. La première concerne la mise en place de deux semaines banalisées, une par semestre. La première semaine interviendra au début du mois de novembre avec le Forum des masters et des métiers ; la seconde s'effectuera après les vacances de février avec le Forum de l'emploi et de l'insertion.

La seconde information intéresse la durée des cours magistraux. Ils se dérouleront pendant deux heures d'affilée sans pause à la différence des années précédentes. Cette mesure est destinée à compenser le manque de salles dû aux travaux immobiliers.

M. Salinas évoque la question de la prochaine édition du CRIT. Il rappelle que l'édition 2015, organisée à Grenoble s'est bien déroulée et salue le bon comportement de la délégation rennaise. Il précise que les différents bureaux des sports et associations sportives des IEP de régions et de Paris se sont organisés en Fédération afin de mieux coordonner leur action ; ils ont adressé à cet égard une lettre commune aux directeurs des IEP. En outre, M. Salinas signale la rédaction d'une charte éthique destinée à fixer des règles de bonne conduite pour les CRIT à venir. En sa qualité de représentant des étudiants, il espère que ces initiatives rencontrent le soutien de l'administration et des enseignants.

Mme Camilleri exprime son accord à la condition que le CRIT ne bouleverse pas le calendrier des examens et respecte la règle de la présence obligatoire applicable dans les conférences de méthode.



M. Salinas indique que cet aspect est déjà pris en compte par la nouvelle Fédération : la prochaine édition du CRIT se déroulera du 25 au 27 mars 2016 à Toulouse (le lundi suivant est un jour férié) avec le soutien de l'administration de l'IEP de Toulouse.

M. Leblong-Masclat indique qu'un courriel a été adressé à tous les administrateurs et précise les dates des trois prochains CA :

- le lundi 5 octobre 2015 à 17 heures ;
- le lundi 23 novembre 2015 à 17 heures ;
- le lundi 14 décembre 2015 à 17 heures.

M. Denby-Wilkes, en l'absence d'autres observations, lève la séance à 18h30.